

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, jour de la Toussaint, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

Tribunal de commerce. — Renouvellement partiel de 1884. — Par arrêté préfectoral du 30 octobre, la liste générale des électeurs pour le tribunal de commerce de Roubaix sera déposée au greffe de ce tribunal, à partir du 5 novembre 1884.

Ces listes électorales seront communiquées sans frais à toute réquisition.

On vient d'afficher un arrêté du maire de Roubaix disant que, vu la demande de MM. Dillies et Cie, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'établir sur un terrain situé rues des Filatures et des Longue-Halles une fabrique de bûches imperméables avec un émissaire à vapeur du bois.

École nationale des arts industriels. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, en date du 24 octobre 1884, M. Louis Florin a été nommé aide-recteur au cours de remédiation.

Surprise désagréable. — M. Delaby, qui demeure rue de l'Épée, cour Plat, travaillait toute la journée hier soir à la menuiserie, en rentrant, il s'est aperçu qu'on lui avait dévalisé sa garde-robe pendant son absence.

Querelle de ménage. — Louis Delattre, coiffeur, demeurant rue Heilmann, s'est disputé avec sa femme le 27 octobre dernier. Il est résulté de cette discussion que Louis Delattre a été condamné à payer à sa femme une somme de 10 francs.

Clovis Métais, carrier chapelier, va bien ! Il se soumet largement dans les estimations et prend ensuite le rien devoir. Jeudi soir, à onze heures, il avait absorbé pour six francs de boisson chez M. Pierre Versore, et quand vint le moment de payer, il s'est mis à pleurer.

Jeudi après-midi, à cinq heures, rue Darbo, l'assassin du ballon l'Herminette.

Nécrologie. — M. Léveillé, ingénieur, ancien commandant des mobiles du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé jeudi matin en son domicile, rue Jacquemais-Gilès.

Entre garde-champêtres. — Jeudi matin, le garde-champêtre de service du 6^e arrondissement, M. Serrure, a été assailli par un individu qui se nomme Hurez.

Quel homme terrible que Louis Desmulliez, lorsqu'il a bu avec excès. Jeudi soir, à la tombée de la nuit, il se trouvait à l'estaminet du Violon d'Or, rue de Magenta, et faisait un vacarme infernal.

Accidents. — Un regrettable accident est arrivé ce matin, vers onze heures, dans la maison de M. Laveyrieux, au 10, rue de la Chapelle.

Le tribunal prononce ouïes les condamnations suivantes : Célestin Gablé, 11 fr. d'amende et trois jours de travail pour ivresse, tapage injurieux et violence envers le mari de sa femme.

Feuilleton du 1^{er} novembre (N° 2).

— Parmi toutes les douleurs que vous avez éprouvées depuis dix ans, il en est une dont vous ne parlez jamais, et qui, j'en suis certain, est une des plus cruelles.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que quand vous êtes seul à songer et à pleurer, vous pensez bien souvent à M. Henri.

— Le malheureux ! c'est lui qui est la cause première de toutes mes douleurs.

— C'est vrai, monsieur le baron, mais il est votre fils.

— Je ne sais mieux s'il vit encore.

— Le vieillard se redressa, son regard s'anima.

— Expliquez-moi, Rose, Henri est ici, tu l'as vu ?

— Je l'ai vu, monsieur le baron.

— Oh ! mon Dieu, est-ce une épreuve de plus ? est-ce une espérance et une consolation ?

— Ce sera pour vous un grand bonheur. M. Henri n'est plus ce fils indigne d'autrefois.

— Que Dieu l'étend ! Oh est-il ?

— Je ne le sais pas. Il doit revenir ce matin à la ferme, savoir de moi si vous consentez à le recevoir.

— De toi ? Tu seras donc toujours notre ange consolateur, ma petite Rose ?

— Je t'aime de tout mon cœur, et de tout mon dévouement, mais vous m'avez toujours témoigné.

— Merci, mon enfant, Dieu te récompensera. Henri sait-il les ruines qu'il a laissées derrière lui ?

— Je lui ai tout dit.

— Tu sa bien fait. Quand tu le reverras, tu lui diras, retiens bien mes paroles, tu lui diras que pour sa mère, comme pour moi, la mesure des douleurs est arrivée à son comble, et que nous ne résisterions plus à de nouvelles épreuves ; mais il revient repentant et désireux de réparer le passé, mes bras lui sont ouverts.

— Merci, monsieur le baron, merci pour M. Henri et pour moi. Espérez, vous serez encore heureux.

— Tu crois ? à ton âge on espère toujours, mais au Dieu...

— Le bon Dieu est bon pour tous. Adieu... monsieur le baron, dans une heure M. Henri sera au château.

— Une demi-heure plus tard, Henri rentra à la ferme. Rose était près du blessé, il la fit appeler.

— Je ne vous pas que Geneviève me voie, lui dit-il, avant que je sache l'accueil que me réserve mon père.

— Il vous attend.

— Vous ne l'avez pas trouvé trop irrité contre moi ?

— Vous ne connaissez pas encore votre père, monsieur Henri ! c'est triste, profondément triste ; mais dans son cœur si loyal et si bon il n'y a pas de place pour la colère et le ressentiment. Voici, du reste, les paroles qu'il m'a chargées de vous répéter.

— Henri avait à peine entendu la fin de la phrase :

— Oh merci, Rose. Mon père ne se repent pas de sa bonté pour moi, et vous, je n'oublierai jamais que vous avez été mon avocate dans un des moments les plus cruels de ma vie. Allez reprendre votre place à côté de ma sœur, je vais chez mon père.

— Quand Rose eut disparu, Henri, au lieu de partir, appela Dominique à l'écart.

— Vous savez, lui dit-il, qu'on croit connaître l'assassin ?

— Non, monsieur.

PETITE CORRESPONDANCE

À une table. — Faites signer une pétition de la commission cantonale d'hygiène.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 30 octobre 1884. Présidence de M. PANNIER, Juge de paix. M. le commissaire HENRY occupe le siège du ministère public.

Un amateur de statistique a eu la patience de calculer que Roubaix renferme en moyenne un estaminet par vingt et un habitants ; dans ce travail, on a laissé volontairement de côté les personnes auxquelles leur âge ou leur sexe interdit la fréquentation des cabarets.

Ces chiffres expliquent le nombre de cas d'ivresse relevés journellement par les agents de la force publique. Ce genre de délit, à lui seul, suffirait à fournir amplement la matière d'une audience hebdomadaire. Aussi, le tribunal se montre-t-il plus enclin à sévir contre les pêcheurs endurcis et ne ménage pas ceux qui se contentent de s'égayer.

Nous n'avons pas de compte rendu d'une occasion de scandale, en commettant une faute qui « ravale l'homme à l'état de la brute », selon l'expression du moraliste. A la suite de l'ivresse, se produisent le tapage nocturne, les injures et les rixes souvent violentes.

Louis Segard est bien jeune, un léger duvet n'ombrage pas encore ses lèvres, et cependant il comparait devant le tribunal pour les motifs que nous venons d'indiquer.

Le 20 septembre, il entra dans l'estaminet de M. Clément Boitte, Jugeant qu'il était déjà « trop mûr », Mme Boitte refusa, avec raison, de lui servir de la bière. Les deux hommes se disputèrent et se bécotèrent, après avoir essayé, en vain, de l'univers persévérant, de le mettre de force à la porte.

Le 4 octobre, l'école communale de Wasquhal était en révolte. La cause d'un fait aussi anormal était une femme d'origine locale, Mme Florine Marsy.

Dans un sexe timide Le destin que parfois place une aimable intrépidité

Croyant avoir de sérieux griefs contre l'instituteur qui, disait-elle, en venait à ses enfants, elle alla droit à la chaire de M. Savreux. Celui-ci faisait un leçon de morale à ses élèves. Le moment n'était pas propice pour une entrée, et il pria son élève de se retirer. Les deux femmes se disputèrent et se bécotèrent, après avoir essayé, en vain, de l'univers persévérant, de le mettre de force à la porte.

Le Congrès des catholiques du Nord. — La prochaine assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais promet d'avoir un éclat exceptionnel ; les séances générales seront présidées, on le sait, par S. Ex. Mgr l'archevêque de Reims ; Mgr de Bylandt y assistera également, et Mgr l'évêque de Soissons y sera sans doute présent à cette époque, on espère également la présence de Mgr l'évêque de Soissons.

Nominations judiciaires. — M. Herbaux, substitut à Lille, est nommé procureur à Boulogne-sur-Mer, et remplacé par M. Filatre-Long-Champs, appelé à d'autres fonctions.

M. Daronville, substitut à Douai, est nommé substitut à Lille.

Le Congrès des catholiques du Nord. — La prochaine assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais promet d'avoir un éclat exceptionnel ; les séances générales seront présidées, on le sait, par S. Ex. Mgr l'archevêque de Reims ; Mgr de Bylandt y assistera également, et Mgr l'évêque de Soissons y sera sans doute présent à cette époque, on espère également la présence de Mgr l'évêque de Soissons.

Les assises de novembre. — Le dossier de l'affaire Castrique fait le marchand de café de La Madeleine, a été envoyé au parquet de Douai. Il est très volumineux.

Il est probable que cette affaire sera plénière au mois des assises de novembre.

Nécrologie. — M. Léveillé, ingénieur, ancien commandant des mobiles du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé jeudi matin en son domicile, rue Jacquemais-Gilès.

Entre garde-champêtres. — Jeudi matin, le garde-champêtre de service du 6^e arrondissement, M. Serrure, a été assailli par un individu qui se nomme Hurez.

Quel homme terrible que Louis Desmulliez, lorsqu'il a bu avec excès. Jeudi soir, à la tombée de la nuit, il se trouvait à l'estaminet du Violon d'Or, rue de Magenta, et faisait un vacarme infernal.

Accidents. — Un regrettable accident est arrivé ce matin, vers onze heures, dans la maison de M. Laveyrieux, au 10, rue de la Chapelle.

Le tribunal prononce ouïes les condamnations suivantes : Célestin Gablé, 11 fr. d'amende et trois jours de travail pour ivresse, tapage injurieux et violence envers le mari de sa femme.

Feuilleton du 1^{er} novembre (N° 2).

— Parmi toutes les douleurs que vous avez éprouvées depuis dix ans, il en est une dont vous ne parlez jamais, et qui, j'en suis certain, est une des plus cruelles.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que quand vous êtes seul à songer et à pleurer, vous pensez bien souvent à M. Henri.

— Le malheureux ! c'est lui qui est la cause première de toutes mes douleurs.

— C'est vrai, monsieur le baron, mais il est votre fils.

— Je ne sais mieux s'il vit encore.

— Le vieillard se redressa, son regard s'anima.

— Expliquez-moi, Rose, Henri est ici, tu l'as vu ?

— Je l'ai vu, monsieur le baron.

— Oh ! mon Dieu, est-ce une épreuve de plus ? est-ce une espérance et une consolation ?

— Ce sera pour vous un grand bonheur. M. Henri n'est plus ce fils indigne d'autrefois.

— Que Dieu l'étend ! Oh est-il ?

— Je ne le sais pas. Il doit revenir ce matin à la ferme, savoir de moi si vous consentez à le recevoir.

— De toi ? Tu seras donc toujours notre ange consolateur, ma petite Rose ?

— Je t'aime de tout mon cœur, et de tout mon dévouement, mais vous m'avez toujours témoigné.

— Merci, mon enfant, Dieu te récompensera. Henri sait-il les ruines qu'il a laissées derrière lui ?

— Je lui ai tout dit.

— Tu sa bien fait. Quand tu le reverras, tu lui diras, retiens bien mes paroles, tu lui diras que pour sa mère, comme pour moi, la mesure des douleurs est arrivée à son comble, et que nous ne résisterions plus à de nouvelles épreuves ; mais il revient repentant et désireux de réparer le passé, mes bras lui sont ouverts.

— Merci, monsieur le baron, merci pour M. Henri et pour moi. Espérez, vous serez encore heureux.

— Tu crois ? à ton âge on espère toujours, mais au Dieu...

— Le bon Dieu est bon pour tous. Adieu... monsieur le baron, dans une heure M. Henri sera au château.

— Une demi-heure plus tard, Henri rentra à la ferme. Rose était près du blessé, il la fit appeler.

— Je ne vous pas que Geneviève me voie, lui dit-il, avant que je sache l'accueil que me réserve mon père.

— Il vous attend.

— Vous ne l'avez pas trouvé trop irrité contre moi ?

— Vous ne connaissez pas encore votre père, monsieur Henri ! c'est triste, profondément triste ; mais dans son cœur si loyal et si bon il n'y a pas de place pour la colère et le ressentiment. Voici, du reste, les paroles qu'il m'a chargées de vous répéter.

— Henri avait à peine entendu la fin de la phrase :

— Oh merci, Rose. Mon père ne se repent pas de sa bonté pour moi, et vous, je n'oublierai jamais que vous avez été mon avocate dans un des moments les plus cruels de ma vie. Allez reprendre votre place à côté de ma sœur, je vais chez mon père.

— Quand Rose eut disparu, Henri, au lieu de partir, appela Dominique à l'écart.

— Vous savez, lui dit-il, qu'on croit connaître l'assassin ?

— Non, monsieur.

NORD

Nominations judiciaires. — L'Ordre d'aujourd'hui contient un mouvement judiciaire. Voici les nominations intéressant la région du Nord.

Tribunal de simple police de Roubaix

Audience du jeudi 30 octobre 1884. Présidence de M. PANNIER, Juge de paix. M. le commissaire HENRY occupe le siège du ministère public.

Un amateur de statistique a eu la patience de calculer que Roubaix renferme en moyenne un estaminet par vingt et un habitants ; dans ce travail, on a laissé volontairement de côté les personnes auxquelles leur âge ou leur sexe interdit la fréquentation des cabarets.

Ces chiffres expliquent le nombre de cas d'ivresse relevés journellement par les agents de la force publique. Ce genre de délit, à lui seul, suffirait à fournir amplement la matière d'une audience hebdomadaire. Aussi, le tribunal se montre-t-il plus enclin à sévir contre les pêcheurs endurcis et ne ménage pas ceux qui se contentent de s'égayer.

Nous n'avons pas de compte rendu d'une occasion de scandale, en commettant une faute qui « ravale l'homme à l'état de la brute », selon l'expression du moraliste. A la suite de l'ivresse, se produisent le tapage nocturne, les injures et les rixes souvent violentes.

Louis Segard est bien jeune, un léger duvet n'ombrage pas encore ses lèvres, et cependant il comparait devant le tribunal pour les motifs que nous venons d'indiquer.

Le 20 septembre, il entra dans l'estaminet de M. Clément Boitte, Jugeant qu'il était déjà « trop mûr », Mme Boitte refusa, avec raison, de lui servir de la bière. Les deux hommes se disputèrent et se bécotèrent, après avoir essayé, en vain, de l'univers persévérant, de le mettre de force à la porte.

Le 4 octobre, l'école communale de Wasquhal était en révolte. La cause d'un fait aussi anormal était une femme d'origine locale, Mme Florine Marsy.

Dans un sexe timide Le destin que parfois place une aimable intrépidité

Croyant avoir de sérieux griefs contre l'instituteur qui, disait-elle, en venait à ses enfants, elle alla droit à la chaire de M. Savreux. Celui-ci faisait un leçon de morale à ses élèves. Le moment n'était pas propice pour une entrée, et il pria son élève de se retirer. Les deux femmes se disputèrent et se bécotèrent, après avoir essayé, en vain, de l'univers persévérant, de le mettre de force à la porte.

Le Congrès des catholiques du Nord. — La prochaine assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais promet d'avoir un éclat exceptionnel ; les séances générales seront présidées, on le sait, par S. Ex. Mgr l'archevêque de Reims ; Mgr de Bylandt y assistera également, et Mgr l'évêque de Soissons y sera sans doute présent à cette époque, on espère également la présence de Mgr l'évêque de Soissons.

Nominations judiciaires. — M. Herbaux, substitut à Lille, est nommé procureur à Boulogne-sur-Mer, et remplacé par M. Filatre-Long-Champs, appelé à d'autres fonctions.

M. Daronville, substitut à Douai, est nommé substitut à Lille.

Le Congrès des catholiques du Nord. — La prochaine assemblée des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais promet d'avoir un éclat exceptionnel ; les séances générales seront présidées, on le sait, par S. Ex. Mgr l'archevêque de Reims ; Mgr de Bylandt y assistera également, et Mgr l'évêque de Soissons y sera sans doute présent à cette époque, on espère également la présence de Mgr l'évêque de Soissons.

Les assises de novembre. — Le dossier de l'affaire Castrique fait le marchand de café de La Madeleine, a été envoyé au parquet de Douai. Il est très volumineux.

Il est probable que cette affaire sera plénière au mois des assises de novembre.

Nécrologie. — M. Léveillé, ingénieur, ancien commandant des mobiles du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé jeudi matin en son domicile, rue Jacquemais-Gilès.

Entre garde-champêtres. — Jeudi matin, le garde-champêtre de service du 6^e arrondissement, M. Serrure, a été assailli par un individu qui se nomme Hurez.

Quel homme terrible que Louis Desmulliez, lorsqu'il a bu avec excès. Jeudi soir, à la tombée de la nuit, il se trouvait à l'estaminet du Violon d'Or, rue de Magenta, et faisait un vacarme infernal.

Accidents. — Un regrettable accident est arrivé ce matin, vers onze heures, dans la maison de M. Laveyrieux, au 10, rue de la Chapelle.

Le tribunal prononce ouïes les condamnations suivantes : Célestin Gablé, 11 fr. d'amende et trois jours de travail pour ivresse, tapage injurieux et violence envers le mari de sa femme.

Feuilleton du 1^{er} novembre (N° 2).

— Parmi toutes les douleurs que vous avez éprouvées depuis dix ans, il en est une dont vous ne parlez jamais, et qui, j'en suis certain, est une des plus cruelles.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que quand vous êtes seul à songer et à pleurer, vous pensez bien souvent à M. Henri.

— Le malheureux ! c'est lui qui est la cause première de toutes mes douleurs.

— C'est vrai, monsieur le baron, mais il est votre fils.

— Je ne sais mieux s'il vit encore.

— Le vieillard se redressa, son regard s'anima.

— Expliquez-moi, Rose, Henri est ici, tu l'as vu ?

— Je l'ai vu, monsieur le baron.

— Oh ! mon Dieu, est-ce une épreuve de plus ? est-ce une espérance et une consolation ?

— Ce sera pour vous un grand bonheur. M. Henri n'est plus ce fils indigne d'autrefois.

— Que Dieu l'étend ! Oh est-il ?

— Je ne le sais pas. Il doit revenir ce matin à la ferme, savoir de moi si vous consentez à le recevoir.

— De toi ? Tu seras donc toujours notre ange consolateur, ma petite Rose ?

— Je t'aime de tout mon cœur, et de tout mon dévouement, mais vous m'avez toujours témoigné.

— Merci, mon enfant, Dieu te récompensera. Henri sait-il les ruines qu'il a laissées derrière lui ?

— Je lui ai tout dit.

— Tu sa bien fait. Quand tu le reverras, tu lui diras, retiens bien mes paroles, tu lui diras que pour sa mère, comme pour moi, la mesure des douleurs est arrivée à son comble, et que nous ne résisterions plus à de nouvelles épreuves ; mais il revient repentant et désireux de réparer le passé, mes bras lui sont ouverts.

— Merci, monsieur le baron, merci pour M. Henri et pour moi. Espérez, vous serez encore heureux.

— Tu crois ? à ton âge on espère toujours, mais au Dieu...

— Le bon Dieu est bon pour tous. Adieu... monsieur le baron, dans une heure M. Henri sera au château.

— Une demi-heure plus tard, Henri rentra à la ferme. Rose était près du blessé, il la fit appeler.

— Je ne vous pas que Geneviève me voie, lui dit-il, avant que je sache l'accueil que me réserve mon père.

— Il vous attend.

— Vous ne l'avez pas trouvé trop irrité contre moi ?

— Vous ne connaissez pas encore votre père, monsieur Henri ! c'est triste, profondément triste ; mais dans son cœur si loyal et si bon il n'y a pas de place pour la colère et le ressentiment. Voici, du reste, les paroles qu'il m'a chargées de vous répéter.

— Henri avait à peine entendu la fin de la phrase :

— Oh merci, Rose. Mon père ne se repent pas de sa bonté pour moi, et vous, je n'oublierai jamais que vous avez été mon avocate dans un des moments les plus cruels de ma vie. Allez reprendre votre place à côté de ma sœur, je vais chez mon père.

— Quand Rose eut disparu, Henri, au lieu de partir, appela Dominique à l'écart.

— Vous savez, lui dit-il, qu'on croit connaître l'assassin ?

— Non, monsieur.

PAS-DE-CALAIS

Éthame. — La rentrée du tribunal aura lieu mardi prochain. Pour la première fois, cette cérémonie ne sera pas précédée de la messe du Saint-Esprit. Si notre mémoire nous sert bien, le tribunal de Béthune est le premier ressort de Douai qui ait rompu avec l'usage.

Terrible accident de chasse

Un épouvantable accident de chasse vient de se produire à Cantin, près Douai.

M. Séraphin Delvincourt se livrait à son plaisir favori sur le territoire de cette commune.

A un moment donné, pour poursuivre le gibier, il se fit traquer par un cerf qui se précipita sur son fusil sur la crête, il parvint à esquisser l'obstacle, puis il se mit en devoir de reprendre son arme.

Malheureusement, la fatale idée de saisir son fusil, alors que le fauil armé était prêt à être déchargé, une branche de la haie fit tout-à-coup feu, et le cerf se précipita sur le chasseur, le blessant à la tête et à la poitrine, tomba foudroyé.

La courte distance qui le séparait de l'arme, le plomb avait fait ballo.

Le déploré événement a jeté la consternation dans le pays. Le cerf qui venait de tuer le chasseur, a été tué par le plomb qui venait de tuer le chasseur.

Tentative d'assassinat à Gravelines

Mercredi, à midi, le sieur Alfred Traité, âgé de 20 ans, habitant à Gravelines, a été assailli par un individu qui se nomme Hurez.

Un des balles lui a effleuré le cou et l'autre s'est logée dans son bras. Le projectile a été retiré par le docteur Lefebvre et la blessure va assez bien.

Traité est marié depuis fort peu de temps, et ne paraît pas pour de son bon sens. Depuis huit jours, il se livre à de mauvaises fréquentations et se livre à de mauvaises fréquentations.

Traité n'aurait pas dû se laisser aller à de telles excès. Il est probable que cette affaire sera plénière au mois des assises de novembre.

Nécrologie. — M. Léveillé, ingénieur, ancien commandant des mobiles du Nord, chevalier de la Légion d'honneur, est décédé jeudi matin en son domicile, rue Jacquemais-Gilès.

Entre garde-champêtres. — Jeudi matin, le garde-champêtre de service du 6^e arrondissement, M. Serrure, a été assailli par un individu qui se nomme Hurez.

Quel homme terrible que Louis Desmulliez, lorsqu'il a bu avec excès. Jeudi soir, à la tombée de la nuit, il se trouvait à l'estaminet du Violon d'Or, rue de Magenta, et faisait un vacarme infernal.

Accidents. — Un regrettable accident est arrivé ce matin, vers onze heures, dans la maison de M. Laveyrieux, au 10, rue de la Chapelle.

Le tribunal prononce ouïes les condamnations suivantes : Célestin Gablé, 11 fr. d'amende et trois jours de travail pour ivresse, tapage injurieux et violence envers le mari de sa femme.

Feuilleton du 1^{er} novembre (N° 2).

— Parmi toutes les douleurs que vous avez éprouvées depuis dix ans, il en est une dont vous ne parlez jamais, et qui, j'en suis certain, est une des plus cruelles.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que quand vous êtes seul à songer et à pleurer, vous pensez bien souvent à M. Henri.